DOSSIER AG MIXTE
27 JUIN 2023

26 Mai2023

SNEP

Société Nationale d'Eléctrolyse et de Pétrochimie

SOMMAIRE

1 AVIS DE CONVOCATION A L'AGO

2 ORDRE DU JOUR

3 PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES

4 LISTE DES ADMINISTRATEURS

5 RAPPORT DE GESTION

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

7 RAPPORT SPECIAL DES CAC

8 LIASSE FISCALE

9 ANNEXE – PROJET DE STATUTS

10 FORMULAIRE DE DELEGATION DE POUVOIRS

1 AVIS DE CONVOCATION A L'AGO

SNEP

Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie

AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MIXTE : AGO & AGE LE 27 JUIN 2023

Casablanca, le 26 Mai 2023

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240 000 000,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Mixte - Ordinaire et Extraordinaire, le 27 juin 2023 à 10 heures, l'assemblée se tiendra au siège administratif, Site Industriel SNEP, Route côtière 111 Mohammedia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

01. Examen du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
02. Examen du rapport général des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice ;
03. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi relative aux sociétés anonymes ;
04. Examen du projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle ;
05. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
06. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
07. Quitus aux Commissaires Aux Comptes pour leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
08. Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
09. Nomination de Commissaire Aux Comptes ;
10. Fixation de jetons de présence ;
11. Questions diverses ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

12. Mise en conformité des Statuts de la Société avec les nouvelles dispositions modifiantes et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes ;
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée [ci-à-ci], disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription au projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir par courriel à l'adresse suivante : **sec.dg@snep.ma**

Au cas où aucune demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale n'est adressée de la part d'un actionnaire, le présent avis de réunion tiendra lieu d'avis de convocation à l'Assemblée.

Vote par procuration :

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, en remplissant le formulaire de pouvoir, dont une copie est disponible sur le site Internet de la société **www.snep.ma/espace-investisseur**

PROJET DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de **87 080 271,34 dirhams.**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée, les actionnaires ayant droit de vote approuvent les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE 2022 (DH)	87 080 271,43
(+) REPORT À NOUVEAU ANTÉRIEUR (DH)	444 232 959,71
RÉSULTAT DISTRIBUABLE (DH)	533 313 231,34
(-) DIVIDENDE (16 DH/ACTION)	38 400 000,00
REPORT À NOUVEAU AU 31/12/2022 (DH)	**494 913 231,34**

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 38 400 000 dirhams, soit un dividende unitaire de 16 dirhams par action et d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué soit **494 913 231,34 dirhams.**

L'Assemblée Générale décide de délégue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les modalités de mise en paiement des dividendes selon les conditions prévues par les dispositions de l'article 332 de la loi 17-95.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et aux commissaires aux comptes quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que les mandats de tous les membres du Conseil d'Administration expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement des administrateurs dont le mandat est en expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six (6) années, les administrateurs suivants :

01 Mme Mama TAJMOUATI, Administratrice Intuitu Personae ;
02 Mme Amina REGUIGUI, Administratrice Indépendante ;
03 Mme Sarah KERROUM ;
04 HOLDING TNHA S.A. représentée par Mme Mama TAJMOUATI Administratrice ;
05 Monsieur Omar CHAAIB ;
06 Monsieur Rachid BELKAÏDA, Administrateur Indépendant ;
07 Monsieur Mohammed BEDIA ;
08 Monsieur Rachid MOHAMMADI.

Ainsi, les mandats des membres du conseil désignés ci-dessus expireront à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire Aux Comptes, le cabinet **DELOITTE MAROC** expire à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement des statuts de nommer en qualité de Commissaire Aux Comptes le **cabinet BDO** représenté par **M. Amine SAAISI** pour les **exercices 2023, 2024 et 2025** ; soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'**exercice 2026.**

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2023 pour un montant global net de **800 000 dirhams.**

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration, de résoudre et de mettre en conformité à la date de ce jour, les statuts actuels de la Société en les remplaçant par les statuts annexés à la présente.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale mène donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir les formalités prévues par la ci.

A propos de SNEP

La Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie a été créée en 1973 à l'initiative de l'Etat marocain pour répondre aux besoins croissants de l'économie nationale en produits de chimie et de pétrochimie. Leader national de la production de PVC, de la soude caustique, d'acide chlorhydrique, d'eau de javel et de chlore, SNEP filiale de TNHA Holding est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2007. SNEP emploie près de 600 collaborateurs dans le respect des normes de sécurité-santé-environnement et figure parmi les premières sociétés marocaines disposant du label KIZ de la CGEM, une distinction qui vient enrichir son adhésion à la Charte de TNHA Holding pour l'Engagement Social et le Développement Durable.

SNEP S.A au capital de 240.000.000 DH - RC : Casablanca 89823 - Siège social : 223, Bd. Mohammed V - Casablanca.
Tél. : 05 23 32 43 28 - Fax : 05 23 32 43 44 - **www.snep.ma**

Dossier AG Mixte
Du 27 juin 2023

2 ORDRE DU JOUR

✓ **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Examen du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Examen du rapport général des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice ;
3. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi relative aux sociétés anonymes ;
4. Examen du projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle ;
5. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Quitus aux Commissaires Aux Comptes pour leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
8. Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
9. Nomination de Commissaire Aux Comptes ;
10. Fixation de jetons de présence ;
11. Questions diverses ;

✓ **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

12. Mise en conformité des Statuts de la Société avec les nouvelles dispositions modifiantes et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes ;
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

3 PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES

✓ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 87 080 271,34 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée, les actionnaires ayant droit de vote approuvent les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice Net de l'exercice 2022 (MAD)	**87 080 271,63**
(+) Report à nouveau antérieur (MAD)	**446 232 959,71**
Résultat distribuable (MAD)	**533 313 231,34**
(-) Dividende(16 dirhams/action)	**38 400 000,00**
Report à nouveau au 31/12/2022 (MAD)	**494 913 231,34**

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 38 400 000 dirhams, soit un dividende unitaire de 16 DH par action et d'affecter au compte «report à nouveau» le solde non distribué soit **494 913 231,34** dirhams.

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les modalités de mise en paiement des dividendes selon les conditions prévues par les dispositions de l'article 332 de la loi 17-95.

Quatrième Résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et aux commissaires aux comptes quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale constate que les mandats de tous les membres du Conseil d'Administration expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement des administrateurs dont le mandat est en expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six (6) années, les administrateurs suivants :

1. Mme Mama TAJMOUATI Administratrice Intuitu Personae ;
2. Mme Amina FIGUIGUI Administratrice Indépendante ;
3. Mme Sarah KERROUMI ;
4. HOLDING YNNA S.A, représentée par Mme Mama TAJMOUATI Administratrice ;
5. Monsieur Omar CHAABI ;
6. Monsieur Rachid BELKAHIA ; Administrateur Indépendant ;
7. Monsieur Mohammed REGBA ;
8. Monsieur Rachid MOHAMMADI.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire Aux Comptes, le cabinet DELOITTE MAROC expire à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de nommer en qualité de Commissaire Aux Comptes le cabinet BDO représenté par M. Amine BAAKILI pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ; soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice 2025.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2022 pour un montant global net de 850 000 DH.

✓ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration, de refondre et de mettre en conformité à la date de ce jour, les statuts actuels de la Société en les remplaçant par les statuts annexés à la présente.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir les formalités prévues par la loi.

4 LISTE DES ADMINISTRATEURS

Nom & Prénom	Fonction	Date de nomination	Fin de mandat	AUTRES MANDATS
Mme Mama TAJMOUATI	Président	30/06/2017	AGO exercice 2022	CA HOLDING YNNA & Filiales
Holding Ynna représentée par Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	30/06/2017	AGO exercice 2022	CA HOLDING YNNA Ynna
M. Omar CHAABI	Administrateur	30/06/2017	AGO exercice 2022	CA HOLDING YNNA & Filiales
M. Mohammed REGBA	Administrateur	30/06/2017	AGO exercice 2022	CA HOUDA PLAST
M. Rachid MOHAMMADI	Administrateur	30/06/2017	AGO exercice 2022	NEANT
M. Rachid BELKAHIA	Administrateur indépendant	10/11/2017	AGO exercice 2022	CA MAROC FACTORING & BALIMA
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	22/02/2022	AGO exercice 2022	CA MAROCLEAR & EQDOM & CIMAR & DISWAY
M. Mohamed IRAQI	Administrateur	30/06/2017	AGO exercice 2022	CA HOUDA PLAST

5 RAPPORT DE GESTION

SNEP

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Exercice clos le 31 décembre 2022 -

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de l'article 116 de la Loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle qu'elle a été modifiée et complétée, pour vous rendre compte de l'activité de la société, ci-après la "Société", au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des résultats de cette activité et de soumettre à votre approbation les états de synthèse dudit exercice, joints au présent rapport.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états de synthèse sont conformes à la réglementation en vigueur.

Par le présent rapport, nous vous exposerons l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, la formation du résultat distribuable, la proposition d'affectation desdits résultats, la situation financière, les perspectives de la Société, les informations sur la composition du Conseil d'Administration et l'activité des Sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

SNEP

A- *Faits marquants de l'année*

L'année 2022 a été particulièrement marquée par les faits suivants :

- Légère amélioration du chiffre d'affaires ;
- Baisse notoire de la demande du PVC courant S2 2022 ;
- Arrêts fréquents consécutifs à l'installation des nouveaux équipements ;
- Recul des marges opérationnelles et de la marge nette en raison essentiellement des augmentations importantes des prix de tous les intrants (Matières Premières, Produits Chimiques, Consommables ...) ;
- Démarrage d'importants sous projets dans le cadre du projet d'extension de capacité de production 90KT, et la poursuite de la réalisation des chantiers de Réhabilitation de l'usine, notamment les installations du port, des utilités et de l'électrolyse ;
- Lancement de la Recherche & Développement des Compounds PVC à valeur ajoutée plus importante, à travers la signature d'un contrat de partenariat d'assistance technique et conseil en développement de nouvelles formulations ;
- Go live du projet ERP SAP ;
- Lancement de plusieurs projets structurants : Sécurité, Cartographie des Risques, et Refonte du Système de Management Intégré ;
- Recevabilité de la requête de réexamen pour la reconduction des droits antidumping en vigueur sur les importations de la résine PVC en provenance de l'union européenne, Royaume Uni et du Mexique (les échanges de correspondance avec le ministère tutelle sont en cours).

SNEP

B- Activité

En milliers de DHS	2022	2021	VAR 22/21
Chiffre d'affaires	1.107.442	1.082.789	2,3%
Valeur ajoutée	260.227	305.025	-14,7%
EBE	173.339	225.833	-23,2%
Résultat d'exploitation	152.972	207.524	-26,3%
Résultat financier	-14.992	-4.533	
Résultat non courant	3.177	-1.002	
IS	54.077	67.747	-20,2%
Résultat net	87.080	134.242	-35,1%
% CA	7,9%	12,4%	

➢ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société s'est limité à une légère progression de 2.3% en raison principalement de la faible demande du PVC courant S2 2022 et de l'absence des ventes des compounds courant S1 2022 pour cause de rénovation de l'unité correspondante.
Les ventes des produits vinyliques (PVC & COMPOUNDS) représentent près de 62.7% du chiffre d'affaires global réalisé, en régression de 3,4% par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires des produits issus d'électrolyse (soude, chlore, hypochlorite, acide chlorhydrique) représente 34,6% du chiffre d'affaires global et s'élèvent à 382,9 MMAD contre 333,5 MMAD une année auparavant, soit une hausse de 14,8 %.

Cette évolution émane essentiellement de la hausse des ventes de la soude liquide et de la soude solide dont les prix ont progressé respectivement de 31% et 40% en 2022.

SNEP

➢ **Excédent brut d'exploitation :**

Au cours de l'exercice 2022, la valeur ajoutée s'établit à 259,8 MMAD enregistrant un recul de 14,7 % par rapport à l'exercice précédent, cette situation étant essentiellement attribuable à la forte hausse des prix des intrants (Fuel +36,3%, Ethylène +35,6%, Electricité +5% ...).

Ainsi, le poste "achats consommés" a progressé de 23,9% par rapport à 2021.

Durant la même période, les charges de personnel ont enregistré une hausse de 11,7 %, à la suite de la finalisation de la mise en place du plan de relève indispensable à l'accompagnement de l'évolution future de la société.

Compte tenu de ce qui précède, l'excédent brut d'exploitation a enregistré un recul de 23,2% passant ainsi de 225,8 MMAD à 173,3 MMAD. Le rapport EBE /Production a varié de 22,1% à 15,4%.

➢ **Résultat d'exploitation :**

En 2022, le résultat d'exploitation ressort à 152,9 MMAD contre 207,5 MMAD en 2021 soit un recul de 26,3%.

➢ **Résultat financier :**

La SNEP enregistre un résultat financier de -14,9 MMAD versus -4,5 MMAD en 2021. En dépit d'une baisse des charges d'intérêts, les pertes de change étaient beaucoup plus importantes dans un contexte de forte volatilité des devises.

➢ **Résultat net :**

La société a enregistré au cours de l'exercice 2022, un bénéfice net de 87,1 MMAD, versus 134,2 MMAD en 2021, soit un recul de 35,1%.

Le taux de marge nette s'établit à 7,9% vs 12,40% en 2021.

Il est à souligner le caractère exceptionnel des résultats de 2021 et un retour en 2022 à un niveau de taux de rentabilité normalement observé dans les activités de pétrochimie.

SNEP

➢ **Equilibre financier :**

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de l'équilibre financier au cours des exercices 2021 et 2022 :

En milliers de dirhams	2022	2021	VAR 21/22	VAR %
Fonds de roulement	190 675	216 456	-25 781	-11,9%
Besoin en fonds de roulement	300 634	201 853	+98 781	+48,9 %
Trésorerie nette	-109 960	14 602	-124 562	

Impactée principalement par les dépenses d'investissement et la hausse du niveau des stocks des produits vinyliques, la trésorerie nette s'établie à -109 MMAD à fin décembre 2022.

C- Proposition d'affectation de résultat

Nous vous proposons l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice Net de l'exercice 2022 (DH)	87 080 271,63
(+) Report à nouveau antérieur (DH)	446 232 959,71
Résultat distribuable (DH)	533 313 231,34
(-) Dividende (16 DH/action)	38 400 000,00
Report à nouveau au 31/12/2022 (DH)	494 913 231,34

D- Investissements

Le projet d'investissement visant à augmenter la capacité annuelle de production à 90 KT est en phase de prédémarrage (Pre-commissioning).

Le projet de la nouvelle unité de compoundage a été finalisé et l'entrée en production a eu lieu début S2 2022.

Les différents chantiers de réhabilitation entrepris en 2021 des structures métalliques et génie civil, ont été poursuivis et ont touché principalement les installations du port, des utilités et de l'électrolyse.

Par ailleurs, le changement de la membrane II de l'unité Electrolyse (Production de soude) est en bonne progression et son démarrage est prévu fin T3 2023.

SNEP

Courant 2022, SNEP a engagé en dépenses d'investissement 125 M MAD contre 181,9 MMAD en 2021.

E- Délai de paiement loi 32-10

En application de la loi n° 32-10 complétant la loi n° 15-95 formant code de commerce publiée le 06 octobre 2011 et son décret d'application n° 2-12-170 du 30 Juillet 2012, nous vous présentons l'échéancier des dettes fournisseurs comme suit :

En DHS	Montant dettes fournisseurs à la clôture	Montant dettes Non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 & 61 jours	Dettes Echues entre 61 & 90 jours	Dettes échues Plus de 90 jours
31/12/22	295 526 079 ,61	157 482 599,06	15 298 940,55	7 496 145,36	5 592 893,9	75 455 505,16
31/12/21	278 986 022,34	204 658 260,30	5 994 042,09	4 167 688,95	294 532,42	65 914 218,42

F- Filiales et participations

- **HOUDAPLAST**

  La société Houdaplast en Côte d'Ivoire est détenue à 100% par SNEP, ses titres de participation et créances sont provisionnés à 100%. La mise en sommeil de la société a été reconduite pour l'année 2022.

- **DIMATIT**

  En 2022 SNEP détient 46,5% du capital de Dimatit.
  A l'instar des entreprises de transformation plastique, l'activité de DIMATIT a été impactée par la volatilité des prix des matières premières.
  Le chiffre d'affaires de la société a enregistré une hausse de +8,9 % passant de 346,8 MMAD en 2021 à 377,8 MMAD en 2022.
  Le résultat net ressort à 2,4 MMAD versus 1,6 MMAD en 2021.

G- Evènements post- clôture

Néant

SNEP

II- Perspectives

Dans un environnement qui demeure volatile, SNEP poursuivra le déploiement de sa stratégie de développement axée sur l'optimisation des coûts opérationnels, l'augmentation des capacités de production, ainsi que le développement des compounds à plus grande valeur ajoutée.

I- Mandats des Administrateurs

LISTE DES ADMINISTRATEURS	MANDAT CA DE SNEP	FONCTION	DUREE	AUTRES MANDATS
Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Présidente du CA	AGO exercice 2022	CA Holding Ynna & filiales
Holding Ynna représentée par Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA filiales Holding Ynna
M. Omar CHAABI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA Holding Ynna & filiales
M. Mohammed KEGBA	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA Houda Plast
M. Rachid MOHAMMADI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	Néant
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	Membre du comité d'audit	AGO exercice 2022	CA MAROCLEAR / EQDOM /CIMAR/DISWAY
M. Mohamed IRAQI	Administrateur	Membre du comité d'audit	AGO exercice 2022	CA Houda Plast
M. Rachid BELKAHIA	Administrateur indépendant	Président du comité d'audit	AGO exercice 2022	CA Maroc Factoring & BALIMA

CAC	Représenté par	Mandat
Deloitte Audit	Mme Sakina BENSOUDA	AGO Exercice 2022
Fidaroc Grant Thornton	M. Tarik MAAROUF	AGO Exercice 2024

Fait à Casablanca, le 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration,

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

Deloitte.

Fidaroc Grant Thornton

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A

Rapport Général des commissaires aux comptes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohamed Ben Abdallah,
Tour Ivoire III,
20 300 Casablanca (Marina)

Fidaroc Grant Thornton

Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca

Aux Actionnaires de la
SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE
ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A
Route côtière 111
Mohammedia

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 897 313 231,34 MAD dirhams dont un bénéfice net de 87 080 271,63 dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

Questions clés identifiées	Notre réponse
Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 314 891 KMAD, dépréciés à hauteur de 22 948 KMAD. Les créances rattachées à ces titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 105 247 KMAD et dépréciées à hauteur de 28 017 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ». Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture, ils sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. L'estimation des flux futurs requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur le choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Les créances rattachées sont appréciées en conséquence suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements. Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.	Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés. Nos travaux ont consisté notamment à : Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, Tester, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs, Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Deloitte.

Fidaroc Grant Thornton

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**FIDAROC GRANT THORNTON**
Sakina Bensouda Korachi **Associée**	**Faïçal MEKOUAR** **Associé**

5

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	ACTIF	EXERCICE Brut	EXERCICE Amortissements et Provisions	EXERCICE Net	EXERCICE PRECEDENT Net
	Immobilisations en non valeurs →[A]				
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
C	Primes de remboursement des obligations				
T	**Immobilisations incorporelles → [B]**	**49 977 866,14**	**30 552 484,27**	**19 425 381,87**	**16 847 608,87**
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 586 700,94	30 552 484,27	34 216,67	34 991,67
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 391 165,20		19 391 165,20	16 812 617,20
	Immobilisations corporelles →[C]	**1 541 595 465,13**	**1 154 585 019,73**	**387 010 445,40**	**353 065 793,33**
I	Terrains	3 178 784,20		3 178 784,20	4 814 184,20
	Constructions	75 454 944,02	52 089 912,10	23 365 031,92	8 194 066,42
M M	Installations techniques, matériel et outillage	1 136 523 254,17	1 073 974 187,41	62 549 066,76	41 329 002,15
	Matériel de transport	16 184 336,88	16 159 034,66	25 302,22	117 803,07
O	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	15 118 084,23	12 122 334,22	2 995 750,01	2 430 411,87
B	Autres immobilisations corporelles	399 574,60	239 551,34	160 023,26	151 850,81
	Immobilisations corporelles en cours	294 736 487,03		294 736 487,03	296 028 394,81
I	**Immobilisations financières →[D]**	**474 250 424,56**	**43 363 539,46**	**430 886 885,10**	**443 683 285,10**
L	Prêts immobilisés	1 419 971,65	447 000,00	972 971,65	972 971,65
I	Autres créances financières	157 939 335,76	19 968 342,66	137 970 993,10	150 767 393,10
	Titres de participation	314 891 117,15	22 948 196,80	291 942 920,35	291 942 920,35
S	Autres titres immobilisés				
E	**Ecarts de conversion actif → [E]**				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	**2 065 823 755,83**	**1 228 501 043,46**	**837 322 712,37**	**813 596 687,30**
A	**Stocks →[F]**	**278 953 043,16**	**12 365 224,08**	**266 587 819,08**	**144 516 452,11**
C	Marchandises	405 277,60		405 277,60	104 000,00
T	Matières et fournitures consommables	174 552 196,30	7 671 062,08	166 881 134,22	133 703 833,50
I	Produits en cours	156 353,21		156 353,21	286 773,44
	Produits intermédiaires et produits résiduels	4 367 851,22		4 367 851,22	1 438 287,89
F	Produits finis	99 471 364,83	4 694 162,00	94 777 202,83	8 983 557,28
	Créances de l'actif circulant →[G]	**505 352 364,49**	**15 756 643,60**	**489 595 720,89**	**593 640 068,66**
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	1 764 556,25		1 764 556,25	905 136,82
I	Clients et comptes rattachés	413 852 663,20	15 756 643,60	398 096 019,60	461 410 052,24
R	Personnel	1 275 801,29		1 275 801,29	901 566,89
C	Etat	68 962 496,40		68 962 496,40	54 646 380,30
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	13 932 221,28		13 932 221,28	72 253 539,15
A	Comptes de régularisation- Actif	5 564 626,07		5 564 626,07	3 523 393,26
N	**Titres valeurs de placement →[H]**				
T	**Ecarts de conversion actif → [I] | Eléments circulants**	**926 881,92**		**926 881,92**	**419 218,66**
	TOTAL II (F+G+H+I)	**785 232 289,57**	**28 121 867,68**	**757 110 421,89**	**738 575 739,43**
T	**Trésorerie-Actif**	**107 745 938,07**		**107 745 938,07**	**192 699 459,00**
R	Chèques et valeurs à encaisser	13 611 723,92		13 611 723,92	17 668 870,32
E S	Banques, T.G et C.C.P	94 064 214,15		94 064 214,15	174 960 588,68
	Caisse, Régie d'avances et accréditifs	70 000,00		70 000,00	70 000,00
	TOTAL III	**107 745 938,07**		**107 745 938,07**	**192 699 459,00**
	TOTAL GENERAL I+II+III	**2 958 801 983,47**	**1 256 622 911,14**	**1 702 179 072,33**	**1 744 871 885,73**

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	**CAPITAUX PROPRES**	**897 313 231,34**	**858 232 959,71**
	Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00	240 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	240 000 000,00	240 000 000,00
	Dont versé	240 000 000,00	240 000 000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	24 000 000,00	24 000 000,00
	Autres réserves	100 000 000,00	100 000 000,00
	Report à nouveau (2)	446 232 959,71	359 990 611,93
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	87 080 271,63	134 242 347,78
	Total des capitaux propres (A)	**897 313 231,34**	**858 232 959,71**
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Dettes de financement (C)	**130 585 465,70**	**171 720 875,92**
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	130 585 465,70	171 720 875,92
	Provisions durables pour risques et charges (D)	**98 613,00**	**98 613,00**
	Provisions pour risques	98 613,00	98 613,00
	Provisions pour charges		
	Ecarts de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 027 997 310,04	1 030 052 448,63
PASSIF CIRCULANT	**Dettes du passif circulant (F)**	**453 255 606,22**	**534 090 996,24**
	Fournisseurs et comptes rattachés	255 326 079,61	278 986 020,34
	Clients créditeurs, avances et acomptes	242 689,26	236 115,20
	Personnel	1 215 935,22	1 204 639,43
	Organismes sociaux	4 815 047,91	4 083 807,02
	Etat	89 445 304,47	126 234 323,91
	Comptes d'associés	86 278 471,73	57 088 542,67
	Autres créanciers	15 814 236,11	66 128 206,36
	Comptes de régularisation passif	117 841,91	129 341,31
	Autres provisions pour risques et charges (G)	**3 215 738,19**	**2 571 538,61**
	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	**4 601,65**	**59 849,38**
	TOTAL II (F+G+H)	456 475 946,04	536 722 384,23
TRESORERIE	TRESORERIE PASSIF	217 705 816,25	178 097 052,87
	Crédits d'escompte	38 916 816,61	62 317 999,97
	Crédits de trésorerie	101 539 699,98	74 412 099,98
	Banques (Soldes créditeurs)	77 249 299,66	41 366 952,92
	TOTAL III	217 705 816,25	178 097 052,87
	TOTAL GENERAL I+II+III	1 702 179 072,33	1 744 871 885,73

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

		DESIGNATION	OPERATIONS Propres à l'exercice	OPERATIONS Concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
			1	2	3 = 2 + 1	4
EXPLOITATION	I	**PRODUITS D'EXPLOITATION**	**1 215 245 322,44**		**1 215 245 322,44**	**1 093 501 818,68**
		Ventes de marchandises (en l'état)	80 981 910,31		80 981 910,31	62 455 933,48
		Ventes de biens et services produits	1 026 460 303,75		1 026 460 303,75	1 020 324 505,89
		Chiffres d'affaires	**1 107 442 214,06**		**1 107 442 214,06**	**1 082 780 439,37**
		Variation de stocks de produits (1)	93 286 930,65		93 286 930,65	-5 767 730,30
		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
		Subventions d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation : transferts de charges	14 516 177,73		14 516 177,73	16 489 109,61
		Total I	1 215 245 322,44		1 215 245 322,44	1 093 501 818,68
	II	**CHARGES D'EXPLOITATION**	**1 062 170 489,38**	**102 592,46**	**1 062 273 081,84**	**885 977 632,63**
		Achats revendus(2) de marchandises	77 156 030,87		77 156 030,87	55 592 266,60
		Achats consommés(2) de matières et fournitures	744 000 363,24	44 142,46	744 044 505,70	600 396 683,00
		Autres charges externes	119 242 962,13	58 450,00	119 301 412,13	115 999 238,24
		Impôts et taxes	10 886 168,34		10 886 168,34	11 137 471,59
		Charges de personnel	76 002 290,43		76 002 290,43	65 054 513,44
		Autres charges d'exploitation	6 121 428,57		6 121 428,57	6 000 000,00
		Dotations d'exploitation	28 761 248,80		28 761 248,80	29 797 459,44
		Total II	1 062 170 489,38	102 592,46	1 062 273 081,84	885 977 632,63
FINANCIER	III	**RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)**	**153 074 833,28**	**-102 592,46**	**152 972 240,60**	**207 524 186,05**
	IV	**PRODUITS FINANCIERS**	**9 599 030,93**		**9 599 030,93**	**12 788 653,89**
		Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
		Gains de change	2 084 429,62		2 084 429,62	3 648 198,89
		Intérêts et autres produits financiers	7 095 382,65		7 095 382,65	8 974 635,46
		Reprises financières : transfert charges	419 218,66		419 218,66	164 819,54
		Total IV	9 599 030,93		9 599 030,93	12 788 653,89
	V	**CHARGES FINANCIERES**	**24 590 887,80**		**24 590 887,80**	**17 321 497,90**
		Charges d'intérêts	13 123 688,48		13 123 688,48	16 043 864,85
		Pertes de change	10 100 994,12		10 100 994,12	324 008,58
		Autres charges financières	439 323,28		439 323,28	534 405,84
		Dotations financières	926 881,92		926 881,92	419 218,66
		Total V	24 590 887,80		24 590 887,80	17 321 497,90
	VI	**RESULTAT FINANCIER (IV-V)**	**-14 991 856,87**		**-14 991 856,87**	**-4 532 844,01**
	VII	**RESULTAT COURANT (III+VI)**	**138 082 976,41**	**-102 592,46**	**137 980 383,73**	**202 991 342,04**

SNEF — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

		DESIGNATION	OPERATIONS Propres à l'exercice	OPERATIONS Concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
			1	2	3 = 2 + 1	4
	VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	138 082 974,41	-102 592,46	137 980 383,95	202 991 342,04
N	VIII	PRODUITS NON COURANTS	78 266 431,31		78 266 431,31	59 934 730,01
O		Produits des cessions d'immobilisations	77 594 503,43		77 594 503,43	59 936 730,01
N		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants				
		Reprises non courantes ; transferts de charges	671 927,88		671 927,88	
		Total VIII	78 266 431,31		78 266 431,31	59 934 730,01
C	IX	CHARGES NON COURANTES	75 089 751,63		75 089 751,63	60 938 706,27
O		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	73 230 132,11		73 230 132,11	59 882 517,59
U		Subventions accordées				
R		Autres charges non courantes	1 031 155,32		1 031 155,32	247 724,48
A		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	808 464,20		808 464,20	808 464,20
N		Total IX	75 089 751,63		75 089 751,63	60 938 706,27
T	X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	3 176 679,68		3 176 679,68	-1 001 976,26
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	141 259 654,09	-102 592,46	141 157 063,63	201 989 365,78
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	54 076 792,00		54 076 792,00	67 747 018,00
	XIII	RESULTAT NET (XI-XII)	87 182 864,09	-102 592,46	87 080 271,63	134 242 347,78

	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	1 303 110 784,90		1 303 110 784,90	1 166 227 202,58
	XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	1 215 927 920,81	102 592,46	1 216 030 513,27	1 031 984 854,80
	XVI	RESULTAT NET ((total des produits-total des charges)	87 182 864,09	-102 592,46	87 080 271,63	134 242 347,78

SNEF — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des Soldes de Gestion

			DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de Marchandises (en l'état)	80 981 910,31	62 455 933,48
	2	-	Achats revendus de marchandises	77 156 030,87	55 592 266,60
I		=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	3 825 879,44	6 863 666,88
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 119 747 254,40	1 014 556 775,59
	3		Ventes de biens et services produits	1 026 460 303,75	1 020 324 505,89
	4		Variation stocks produits	93 286 950,65	-5 767 730,30
	5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III		-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	863 345 917,83	716 395 921,26
	6		Achats consommés de matières et fournitures	744 044 505,70	600 396 683,02
	7		Autres charges externes	119 301 412,13	115 999 238,24
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	260 227 216,01	305 024 521,21
	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	10 886 168,34	11 137 471,89
	10	-	Charges de personnel	76 002 290,43	68 054 513,44
V		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) | OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	173 338 757,24	225 832 535,88
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation	6 121 428,57	6 000 000,00
	13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	14 516 157,95	16 489 109,61
	14	-	Dotations d'exploitation	28 761 245,80	28 797 459,44
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	152 972 240,82	207 524 186,05
VII		+	RESULTAT FINANCIER	-14 991 856,87	-4 532 844,01
VIII		=	RESULTAT COURANT (+ou-)	137 980 383,95	202 991 342,04
IX		+	RESULTAT NON COURANT	3 176 679,68	-1 001 976,26
	15	-	Impôts sur les résultats	54 076 792,00	67 747 018,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	87 080 271,63	134 242 347,78

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1		Résultat net de l'exercice	87 080 271,63	134 242 347,78
			Bénéfice +	87 080 271,63	134 242 347,78
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	15 250 963,75	14 389 313,29
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)		
	6	-	Reprises financières (2)		
	7	-	Reprises non courantes (2)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisation	77 594 503,43	59 936 730,01
	9	+	Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	73 230 132,11	59 882 517,59
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	97 966 864,06	148 577 448,65
	10	-	Distributions de bénéfices	48 000 000,00	36 000 000,00
II		=	AUTOFINANCEMENT	49 966 864,06	112 577 448,65

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	1 027 997 310,04	1 030 082 448,63	2 085 138,59	
Moins actif immobilisé	837 322 712,37	813 596 687,30	23 726 025,07	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	190 674 597,67	216 485 761,33	25 781 163,66	
Actif circulant	757 110 421,89	738 575 739,43	18 534 682,46	
Moins Passif circulant	456 475 946,04	536 722 384,23	80 246 438,19	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	300 634 475,85	201 853 355,20	98 781 120,65	
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	-109 959 878,18	14 602 406,13		124 562 284,31

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exerce précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		49 966 864,06		112 577 448,65
+ Capacité d'autofinancement		97 966 864,06		148 577 448,65
- Distributions de bénéfices		48 000 000,00		36 000 000,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		90 404 503,43		77 814 730,01
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		77 594 503,43		59 936 730,01
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		12 810 000,00		17 878 000,00
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	125 017 120,93		242 393 717,01	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 596 548,00		2 154 199,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	122 406 972,93		179 754 582,17	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	13 600,00		60 484 935,84	
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	41 135 410,22		50 102 848,65	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	166 152 531,15		292 496 565,66	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	98 781 120,65			24 810 505,61
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		124 562 284,31		77 293 881,39
TOTAL GENERAL	264 933 651,80	264 933 651,80	292 496 565,66	292 496 565,66

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

A1 Principales Méthodes d'Evaluation Spécifiques à l'Entreprise

I- ACTIF IMMOBILISE

A- Evaluation à l'entrée

1 Immobilisations en non valeurs

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

2- Immobilisations incorporelles

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

4- Immobilisations financières

Sont portées dans ce poste de bilan, les sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements.
Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
A la clôture, les titres de participation sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité.
La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés.
Si la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable des titres détenus, une provision pour dépréciation est enregistrée.
Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ».
Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

B- Création des valeurs

1- Méthodes d'amortissements

Les méthodes d'amortissement pratiquées sont les méthodes prévues par les règles fiscales en vigueur pour chaque catégorie d'immobilisation

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

II- ACTIF CIRCULANT

A- Evaluation à l'entrée

1- Stocks

La méthode d'évaluation du Stock à la fin d'exercice est la méthode du prix moyen pondéré (PMP)

2- Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.
Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ».
Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

3- Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs de placement sont estimés à la date de clôture au cours de la valeur à la date de fin d'exercice.

B- Création des valeurs

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

A1 Principales Méthodes d'Evaluation Spécifiques à l'Entreprise

- PDR: Selon le taux de rotation
- Produit chimique: Selon le taux de rotation et décision de l'utilisateur
- Produit tini: ecart prix de revent/prix de vente
- Produit semi-fini: Impact de l'écart PV/PR du PVC sur le stock MVC/DCE
- Créances : Les créances contentieuses sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement
- Titres et valeurs de placement: Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours moyen mensuel de fin d'exercice

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

III- FINANCEMENT PERMANENT

1- Méthodes de réévaluation

Les capitaux propres et dettes de financement sont inscrites à leur valeur nominale.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3- Dettes de financement permanent

Les dettes de financement sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1- Dettes du passif circulant

Les dettes du passif circulant sont inscrites pour leur montant nominal.

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

V- TRESORERIE

1- Trésorerie - Actif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SNEP

A2 Etat des Dérogations

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

SNEP

A3 Etat des Changements de Méthodes

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
NEANT	NEANT	NEANT
II- CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		
NEANT	NEANT	NEANT

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B1 Détail des Non-Valeurs

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	**FRAIS PRELIMINAIRES**	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	**CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**	
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	
213	**PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**	
2130	Primes de reboursements des obligations	
	TOTAL	

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B2 Tableau des Immobilisations autres que Financières

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS								
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices								
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 381 318,14	2 596 548,00						49 977 866,14
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 568 700,94	18 000,00						30 586 700,94
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	16 812 617,20	2 578 548,00						19 391 165,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 504 178 101,04	122 406 972,93		31 478 284,27	84 989 408,84		31 478 284,27	1 541 595 465,13
* Terrains	4 814 184,00				1 635 400,00			3 178 784,00
* Constructions	70 099 611,45	6 641 807,45		10 108 001,85	11 394 476,73			75 454 944,02
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 102 645 986,00	12 506 985,75		21 370 282,42				1 136 523 254,17
* Matériel de transport	16 549 336,88				365 000,00			16 184 336,88
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	13 684 913,10	1 433 171,13						15 118 084,23
* Autres immobilisations corporelles	355 674,60	43 900,00						399 574,60
* Immobilisations corporelles en cours	296 028 394,81	101 781 108,60			71 594 732,11		31 478 284,27	294 736 487,03
TOTAL GENERAL	1 551 559 419,18	125 003 520,93		31 478 284,27	84 989 408,84		31 478 284,27	1 591 573 331,27

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B2 (bis) Tableau des Amortissements

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON VALEURS				
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 553 709,27	18 775,00		30 572 484,27
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 553 709,27	18 775,00		30 572 484,27
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 131 112 307,71	15 232 188,75	11 759 476,73	1 134 584 819,73
* Terrains				
* Constructions	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
* Installations techniques, matériel et outillage	1 061 316 925,88	12 657 283,84		1 073 974 197,41
* Matériel de transport	14 451 330,81	53 303,23	365 000,00	14 139 634,05
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11 334 921,23	847 650,91		12 182 554,25
* Autres immobilisations corporelles	203 563,75	35 757,85		239 321,54
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	1 161 666 016,98	15 250 963,75	11 759 476,73	1 165 157 304,00

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B3 Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
31/01/2022	239	37 429 893,57	0,00	37 429 893,57	37 198 109,12	0,00	231 784,45
31/05/2022	234	365 000,00	365 000,00	0,00	74 166,67	74 166,67	0,00
31/08/2022	239	8 094 647,91	0,00	8 094 647,91	8 158 274,99	63 627,08	0,00
30/09/2022	239	371 633,46	0,00	371 633,46	371 738,57	105,11	0,00
31/10/2022	232	11 394 476,73	11 394 476,73	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00
31/10/2022	231	1 635 400,00	0,00	1 635 400,00	2 500 000,00	864 600,00	0,00
30/11/2022	239	21 513 080,90	0,00	21 513 080,90	21 062 380,95	0,00	450 699,95
30/11/2022	239	1 459 452,95	0,00	1 459 452,95	1 456 148,23	0,00	3 304,72
31/12/2022	239	2 726 023,32	0,00	2 726 023,32	3 273 684,90	547 661,58	0,00
Total		84 989 608,84	11 759 476,73	73 230 132,11	77 594 503,43	5 050 160,44	685 789,12

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B4 Tableau des Titres de Participation

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	situation nette	Resultat net	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
YINA AIR	1033249	TRANSPORT	100 000,00	99,00	99 000,00	99 000,00	31/12/2022	37 626,27	-13 600,00	0,00
DIMATIT	1067819	INDUSTRIE	128 353 950,00	46,50	291 843 920,35	291 843 920,35	31/12/2022	308 630 700,73	2 426 326,93	0,00
HOUDA PLAST	0	INDUSTRIE	22 948 196,80	100,00	22 948 196,80	0,00	31/12/2005	-3 026 206,37	-5 536 113,07	0,00
Total			151 402 146,80	–	314 891 117,15	291 942 920,35	–	305 642 120,63	-3 123 386,34	0,00

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B5 Tableau des Provisions

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	43 363 539,46							43 363 539,46
2. Provisions réglementées								
3. Provisons durables pour risques et charges	98 613,00							98 613,00
SOUS TOTAL (A)	**43 462 152,46**							**43 462 152,46**
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	28 952 658,38	13 510 282,05			14 341 072,75			28 121 867,68
5. Autres Provisions pour risques et charge	2 571 538,61		926 881,92	808 464,20		419 218,66	671 927,88	3 215 738,19
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	**31 524 196,99**	**13 510 282,05**	**926 881,92**	**808 464,20**	**14 341 072,75**	**419 218,66**	**671 927,88**	**31 337 605,87**
TOTAL (A+B)	**74 986 349,45**	**13 510 282,05**	**926 881,92**	**808 464,20**	**14 341 072,75**	**419 218,66**	**671 927,88**	**74 799 758,33**

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrables	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif immobilisé	[illegible]		[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
- Prêts immobilisés	[illegible]		[illegible]	[illegible]				
- Autres créances financières	[illegible]		[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]
De l'actif circulant	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	[illegible]		[illegible]					
- Clients et comptes rattachés	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
- Personnel	[illegible]		[illegible]					
- État	[illegible]		[illegible]			[illegible]		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	[illegible]		[illegible]				[illegible]	[illegible]
- Comptes de régularisation actif	[illegible]		[illegible]					
T O T A U X	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
DU PASSIF CIRCULANT	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
- Fournisseurs et comptes rattachés	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
- Clients créditeurs, avances et acomptes	[illegible]		[illegible]					
- Personnel	[illegible]		[illegible]					
- Organismes sociaux	[illegible]		[illegible]			[illegible]		
- État	[illegible]		[illegible]			[illegible]		
- Comptes d'associés	[illegible]		[illegible]				[illegible]	[illegible]
- Autres créanciers	[illegible]		[illegible]					
- Comptes de régularisation – Passif	[illegible]		[illegible]					
T O T A U X	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
Sûreté donnée					
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
Sûreté donnée					
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Contrat leasing	[illegible]	[illegible]	
Sûreté reçue					

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B7 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
ADMISSION TEMPORAIRE	682 288,94	682 288,94
CAUTIONS DIVERSES	29 884 366,00	28 117 554,00
CREDIT D'ENLEVEMENT	14 000 000,00	14 000 000,00
EXPORTATIONS TEMPORAIRES	585 514,00	585 514,00
IMPORTATIONS TEMPORAIRES	772 745,00	772 745,00
LETTRES DE GARANTIES	727 093,00	727 093,00
Engagement reçu		

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

B10 Tableau des Biens en Crédit-Bail

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort* du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer: A moins d'un an	Redevances restant à payer: A plus d'un an	Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
[illegible]	26/04/2018	[illegible]	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	60	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sous-total			87 575 [illegible]	[illegible]	40 [illegible]	11 700 [illegible]	10 077 [illegible]	11 774 [illegible]	873 [illegible]	[illegible]

[illegible]	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort* du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							À moins d'un an	À plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]			[illegible]	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—

[illegible]	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort* du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							À moins d'un an	À plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,00	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
TOTAL			[illegible]	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B11 Détail des Postes du C.P.C

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	**611 - Achats revendus de marchandises**	77 186 030,87	55 592 244,40
	* Achats de marchandises	77 487 308,47	54 988 144,40
	Variation des stocks de marchandises (±)	-301 277,60	604 100,00
	Total	77 186 030,87	55 592 244,40
612	**612 - Achats consommés de matières et fournitures**	744 044 505,70	600 374 683,02
	* Achat de matières premières	425 358 903,81	340 041 001,77
	*Variation des stocks de matières premières (+-)	5 028 223,38	-43 668 919,66
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	184 077 070,84	147 525 119,71
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+-)	-30 718 008,80	3 104 154,70
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	161 319 216,36	153 505 356,50
	* Achats de travaux, études et prestations de services		
	Total	744 044 505,70	600 374 683,02
613/614	**613/614 - *Autres charges externes**	119 301 412,15	115 999 238,24
	* Locations et charges locatives	4 909 450,57	3 451 094,75
	* Redevances de crédit-bail	41 067 883,48	18 178 856,83
	* Entretien et réparations	22 488 730,95	31 240 746,29
	* Primes d'assurances	5 408 193,63	4 399 100,00
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	16 277 853,49	12 159 815,69
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 274 275,95	22 804 419,39
	* Redevances pour brevets, marques, droits…..		
	*Transports	13 843 844,00	13 024 282,92
	* Déplacements, missions et réceptions	538 775,93	199 268,27
	* Reste du poste des autres charges externes	5 172 584,26	9 541 554,26
	Total	119 301 412,15	115 999 238,24
617	**617 - * Charges de personnel**	74 002 290,43	68 054 513,44
	* Rémunération du personnel	55 757 388,37	50 620 182,35
	* Charges sociales	14 015 538,29	14 278 893,05
	* Reste du poste des charges de personnel	4 229 163,77	3 155 438,06
	Total	74 002 290,43	68 054 513,44
618	**618 - Autres charges d'exploitation**	6 121 428,57	6 000 000,00
	* Jetons de présence	1 121 428,57	1 000 000,00
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total	6 121 428,57	6 000 000,00
638	CHARGES FINANCIERES	439 323,28	534 405,84
	638 *Autres charges financières	439 323,28	534 405,84
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		57 980,58
	* Reste du poste des autres charges financières	439 323,28	476 425,26
	TOTAL	439 323,28	534 405,84
658	CHARGES NON COURANTES	1 051 155,32	247 724,48
	658 - Autres charges non courantes	1 051 155,32	247 724,48
	* Pénalités sur marchés et dédits		
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	741 543,00	5 270,78
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales		
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes	309 612,32	242 453,70
	Total	1 051 155,32	247 724,48

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B11(bis) Détail des Postes du C.P.C (suite)

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	**Ventes de marchandises**	80 981 910,31	62 455 933,48
	Ventes de marchandises au Maroc	80 981 910,31	62 455 933,48
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total	80 981 910,31	62 455 933,48
712	**Ventes de biens et services produits**	1 026 460 303,75	1 020 324 505,89
	Ventes de biens au Maroc	1 025 181 857,96	1 020 243 850,50
	Ventes de biens à l'étranger	1 278 445,79	80 655,39
	Ventes des services au Maroc		
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits		
	Total	1 026 460 303,75	1 020 324 505,89
713	**Variation des stocks de produits**	93 286 950,65	-5 767 730,30
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	2 929 563,33	-3 492 572,71
	Variation des stocks des services produits (+/-)	90 487 807,55	-2 411 272,14
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	-130 420,23	136 114,55
	Total	93 286 950,65	-5 767 730,30
718	**Autres produits d'exploitation**		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	Total		
719	**Reprises d'exploitation transferts de charges**	14 516 157,95	16 489 109,61
	Reprises	14 341 072,75	16 154 742,41
	Transferts de charges	175 085,20	334 367,20
	Total	14 516 157,95	16 489 109,61
738	PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers	7 095 382,65	8 974 635,46
	Intérêts et produits assimilés		76 000,00
	Revenus des créances rattachées à des participations	5 685 191,21	5 685 191,21
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	1 410 191,44	3 213 444,25
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	7 095 382,65	8 974 635,46

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

SNEF — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B12 Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal

I N T I T U L E S	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	87 080 571,63	
Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES	**54 766 419,49**	
REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	**380 015,17**	
Charges des exercices antérieurs	102 592,46	
Redevances Location Voiture	193 521,08	
Dons non déductible	79 500,00	
Ecart de conversion Passif	4 601,63	
REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	**54 386 404,32**	
IS 2022	43 936 768,00	
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE (CSS)	10 140 024,00	
Charges non courantes non déductibles (CANTINE)	309 612,32	
III. DEDUCTIONS FISCALES		**59 849,38**
DEDUCTIONS FISCALES COURANTES		**59 849,38**
Ecart de conversion Passif		59 849,38
DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		
Total	**141 846 491,12**	**59 849,38**
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1> T2 (A)	141 786 841,74	
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)	**141 786 841,74**	
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

SNEF — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B13 Détermination du Résultat Courant Apres Impots

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	**137 980 383,95**
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	380 015,17
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	59 849,38
Résultat courant théoriquement imposable (=)	**138 300 549,74**
Impôt théorique sur résultat courant (-)	44 502 800,00
Résultat courant après impôts (=)	**93 797 583,95**

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B14 Détail de La Taxe sur La Valeur Ajoutée

N A T U R E	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	105 116 375,75	232 418 483,82	250 385 620,30	87 149 239,27
B. T.V.A. Récupérable	51 791 841,81	195 666 960,16	200 808 306,77	46 650 495,20
sur charges	44 004 367,73	173 890 522,81	178 239 272,40	39 655 618,14
sur immobilisations	7 787 474,08	21 776 437,35	22 569 034,37	6 994 877,06
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	53 324 533,94	36 751 523,66	49 577 313,53	40 498 744,07

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

B15 B15 PASSIF EVENTUEL

P A S S I F E V E N T U E L

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2019 à 2022 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société SNEP au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S), de
l'Impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives à cet exercice peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des
vérifications et à d'éventuels redressements.Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.Les déclarations sociales de
la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

C1 Capital Social

Principaux associés		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
HOLDING YINA	HOLDING YINA	01067377			233 BD MOHAMED V CASABLANCA	1509976	1509976	100	150 997 600,00	0,00	150 997 600,00
HERITIERS FEU MILOUD CHAABI	HERITIERS FEU MILOUD CHAABI	0	G89008		R. LALLA MERIEM SOUISSI RABAT	15	15	100	1 500,00	0,00	1 500,00
M. MOHAMED CHAABI	M. MOHAMED CHAABI		G3482		797 BIR RAMI EST KENITRA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. MOHAMED IRAQI	M. MOHAMED IRAQI		B318045		6 RUE 1 CITE ERRAHA ANFA CASABLANCA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. OMAR CHAABI	M. OMAR CHAABI		G235919		15 AV MED VI SOUISSI RABAT	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. MOHAMED REGBA	M. MOHAMED REGBA		A69076		687 RUE MAIDKOURI BIR RAMI KENITRA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
FLOTTANT EN BOURSE	FLOTTANT EN BOURSE			XXX		889997	889997	100	88 999 700,00	0,00	88 999 700,00
Total						2400000	2400000		240 000 000,00	0,00	240 000 000,00

SNEP — du 01/01/2022 au 31/12/2022

C2 Tableau d'Affectation des Résultats Intervenus au cours de l'Exercice

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du : 22/06/2022		Réserve légale	
Report à nouveau	359 990 611,93	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	134 242 347,78	Dividendes	48 000 000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	446 232 959,71
TOTAL A	494 232 959,71	TOTAL B	494 232 959,71

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

Nature des indications	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres aux capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2. Résultat avant impôts	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3. Impôts sur les résultats	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4. Bénéfices distribués (y compris les acomptes) de l'exercice précédent		[illegible]	[illegible]
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent		[illegible]	[illegible]
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Etat C4

Identifiant fiscal: 3120170

Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice

SNEP SA

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		12034717,84
Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
Produits	1 278 446	
Ventes EXPORT	1 278 446	
Charges		83414370,12
Achats		83414370,12
TOTAL DES ENTREES	1 278 446	
TOTAL DES SORTIES		95449087,96
BALANCE DEVISES		
TOTAL (EGALITE)		

6 RAPPORT GENERAL DES CAC

SNEP du 01/01/2022 au 31/12/2022

C5 Datations Et Evenements Postérieurs

Date de clôture(1) 31/12/2022
Date d'établissement des états de synthèse (2) 25/03/2023
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE

INDICATION DES EVENEMENTS

Evenements favorables

Evenements dé-favorables

Dossier AG Mixte
Du 27 juin 2023

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A

Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohamed Ben Abdallah,
Tour Ivoire III,
20 300 Casablanca (Marina)

Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca

Aux Actionnaires de la
SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A
Route côtière 111
Mohammedia

Rapport spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2022.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain d'Imouzzer et ses aménagements à la société ALKARAMA (Tacite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la cession du terrain et ses aménagements à la société ALKARAMA.

- Modalités essentielles : la société ALKARAMA s'engage à régler à la SNEP le prix de vente du terrain et ses aménagements, s'élevant à 6 MMAD, sur un horizon de 5 ans sans intérêts. Il est à noter que l'opération de cession a été réalisée courant l'exercice 2022.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Le produit constaté lors de l'exercice s'élève à 6.000 KMAD.

- Sommes reçues ou versées : Des effets représentant le montant total de la convention ont été reçus d'avance dont 1 200 KMAD effectivement encaissés au cours de l'exercice (les effets reçus ont été comptabilisés en contrepartie des autres créanciers). Le solde des autres créanciers a été dépité par le produit de cession du terrain constaté au cours de l'exercice 2022.

- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : 1 500 KMAD dont 1 200 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 300 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.2. Convention relative aux modalités de règlement d'une créance relative à la prestation de location des actifs industriels à la société ALKARAMA (Tacite) :

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).

- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance de 23,9 MMAD relative à la prestation de location des actifs industriels.

- Modalités essentielles : la société ALKARAMA s'engage à régler à la SNEP la créance s'élevant à 23,9 MMAD sur un horizon de 9 ans sans intérêts.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.

- Sommes reçues ou versées : Un encaissement de 2 250 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : 19 132 KMAD dont 2 850 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 16 282 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.3. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain à GPC (Tacite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%)

- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance relative à la cession du terrain à GPC.

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

- Modalités essentielles : GPC s'engage à régler le montant de la créance relative à la cession du terrain et s'élevant à 30 168 KMAD sur 5 ans avec un paiement mensuel de 500 KMAD jusqu'à épuisement du solde.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.

- Sommes reçues ou versées : Un encaissement de 5 668 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : La créance a été soldée courant l'exercice 2022.

2.4. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain à DIMATIT (Tacite) :

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).

- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance relative à la cession du terrain à Dimatit.

- Modalités essentielles : DIMATIT s'engage à régler le montant de la créance relative à la cession du terrain et s'élevant à 53 520 KMAD sur 7 ans.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.

- Sommes reçues ou versées : Un encaissement de 9 490 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : 17 750 KMAD dont 8 760 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 8 991 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.5. Convention de compte courant (Tacite) :

- Personnes concernées : Les héritiers de Feu Président Miloud CHAABI (actionnaires).

- Nature et objet de la convention : Avance en compte courant non rémunérée pour un montant de 10 MMAD, accordée par Feu Président Miloud CHAABI.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.

- Sommes reçues ou versées : Un décaissement de 1 010 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

- Solde de la dette au 31 décembre 2022 : 204 KMAD.

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

2.6. Convention de prêt à Holding Ynna (écrite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI et M. Omar CHAABI (Administrateurs communs) ; Société Holding Ynna (Actionnaire à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : La SNEP accorde un prêt à la société Ynna Holding.
- Modalités essentielles : En date du 03 Janvier 2005, les sociétés Ynna Holding et SNEP ont conclu une convention écrite portant sur l'octroi d'un prêt par la SNEP à Ynna Holding d'un montant de 80 MMAD. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants. Le dernier avenant conclu en date du 02 Janvier 2019, porte le montant du prêt à 101.951 KMAD. Ce prêt est rémunéré au taux de 5,5% hors taxes et est remboursable au cours de l'exercice 2022.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Les produits d'intérêts constatés lors de l'exercice s'élèvent à 5 685 KMAD hors taxes.
- Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement ou encaissement n'est intervenu au cours de l'exercice.
- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : 101 951 KMAD en principal et 82 626 KMAD en intérêts.

2.7. Convention de financement de l'investissement de HOUDAPLAST

- Personnes concernées : HOUDAPLAST (filiale détenue à hauteur de 100%) M. Mohamed REGBA (Administrateur commun) ; M. Mohamed IRAQI (Administrateur commun).
- Nature et objet de la convention : Financement de l'investissement de HOUDAPLAST.
- Modalités essentielles : Cette convention prévoit l'octroi par la SNEP à la société HOUDAPLAST d'avances de fonds pour le financement de ses investissements.

Ces avances non rémunérées commenceront à être remboursées à partir de la 1ère année d'exploitation bénéficiaire de la société HOUDA PLAST.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Le solde des avances accordées au 31 décembre 2022 s'élève à 19 988 KMAD et est totalement provisionné.
- Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.8. Convention d'assistance générale de la société Holding Ynna à la SNEP

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : Assistance générale de la société Ynna Holding à la SNEP.

Deloitte. Fidaroc Grant Thornton

- Modalités essentielles : Cette convention signée en 1998 pour une durée indéterminée prévoit l'assistance de la société Ynna Holding à la SNEP dans les domaines financier, commercial, administratif et juridique. La rémunération de cette prestation est fixée à 5 000 KMAD l'an par l'avenant n°1 datant de 2004.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 5 000 KMAD HT.
- Sommes reçues ou versées : Un décaissement de 3 819 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2022.
- Solde de la dette au 31 décembre 2022 : 68 360 KMAD.

Casablanca, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	FIDAROC GRANT THORNTON
Sakina Bensouda Korachi	Faïçal MEKOUAR
Associée	Associé